Zeitschrift: Das Werk : Architektur und Kunst = L'oeuvre : architecture et art

Band: 46 (1959)

Heft: 9: Wohnbauten

Rubrik: Résumés français

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 19.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Architecture et construction de logements

par Jakob Maure

On peut distinguer deux catégories d'architectes: ceux qui, soucieux de «bonne» architecture, œuvrent le plus généralement pour l'Etat et autres corps constitués et, d'autre part, les architectes qui, pour la construction de la plupart de nos habitations en série, ont pour tâche de résoudre avant tout des problèmes techniques et économiques. Vu l'extrême complication du marché immobilier, des règlements (différents dans chaque commune) imposés à la construction et aussi des questions fiscales, les architectes de la seconde catégorie jouent un rôle indispensable de conseillers par rapport aux financiers privés. Malheureusement, le résultat architectural ne se ressent que trop de cette spécialisation toute économique et juridique, qui peut même laisser prévoir qu'un jour l'«entrepreneur général» en viendra à pouvoir se passer de l'architecte et donc, encore plus qu'actuellement, de l'architecture. Non pas uniquement pour des raisons d'intérêt professionnel, mais bien dans le légitime souci d'assurer à la communauté un habitat humain (architectoniquement et urbanistiquement), on réclame d'ordinaire une intervention encore plus grande de l'Etat. Mais, outre que ce serait là imposer à l'avenir l'hypothèque de nos idées actuelles, cela aboutirait aussi à réduire davantage encore la liberté créatrice. La vraie solution serait bien plutôt de constituer un service d'information et de recherche dont les enquêtes et publications permettraient aux architectes d'avoir plus de temps à eux pour se consacrer surtout aux vraies questions d'architecture.

Immeuble «Cate» à Massagno/Lugano

1958; arch. P. Brivio, Lugano

A la suite de nombreuses négociations, le plan, rectangulaire à l'origine, puis hexagonal, est devenu combinaison de l'un et de l'autre. – Calculs statiques: A. Rima, ing., Locarno.

Maison de rapport «Albairone» à Massagno/Lugano

1956; arch. P. Brivio, Lugano

72 appartements de 1 à 3 pièces répartis entre trois blocs de 8 étages. Coût: 102 fr. au m³.

Le City-Park de Saint-Gall

Arch. O. Glaus, FAS|SIA, Zurich; W. Schuchter, Saint-Gall; R. Kamer, Zurich; H. Stadlin, Saint-Gall; Ing. G. Kruck, Zurich; J. Bruderer, Saint-Gall

Ce nom de City-Park s'applique à la zone assainie de la vieille ville, comportant aujourd'hui des immeubles de 8 étages $\frac{1}{2}$ à 9 étages $\frac{1}{2}$. Résultat d'ensemble fort heureux, mais dont, de par l'élévation des frais afférents à toute construction ne dépassant que peu les 6 étages normaux, la réalisation s'est un peu trop obtenue aux dépens des intérêts de l'économie privée.

Immeuble Miremont-Le Crêt à Genève

1957; arch. M. J. Saugey, FAS, Genève

141 logements de 1 à 8 pièces répartis entre 8 étages. Heureuse et élégante relation des logements avec le jardin.

Immeuble d'habitation avec cinéma à Lugano 323

1957; arch. prof. R. Tami, FAS/SIA, Zurich-Lugano

Bien que construit sur deux propriétés différentes, cet immeuble, pour la réalisation duquel il fallut aussi tenir compte du voisinage de la maison «La Piccionaia» (édifice du XV* siècle, classé) est un de forme. Dans la salle du cinéma, importance ornementale du motif triangulaire en blanc et noir, dont le principe se retrouve au foyer.

Problèmes et possibilités de la propriété par appartements 326

par Beate Schnitter

La propriété par appartements (ou par étages) a été abolie en Suisse en 1912, lors de l'introduction du Code civil fédéral, en raison des complications et des litiges (spécialement dans les questions de succession) qui en résultaient. Pourtant, la crise généralisée du logement et les facilités de financement, et donc de construction, que ce genre de propriété a permises à l'étranger (Allemagne, Autriche, France, Italie) ont amené la formation d'un mouvement suisse en réclamant le rétablissement, sur lequel le Parlement sera bientôt amené à se prononcer.

Si importants qu'ils soient, les arguments économiques ne sont d'ailleurs pas les seuls. Ceux d'ordre humain et social méritent même peutêtre encore plus de considération. Non seulement, en effet, la propriété par appartements répond (raison économique) à l'égalisation progressive des fortunes, mais encore elle peut au mieux s'opposer, vu l'urbanisation croissante du pays, au «nomadisme» de citadins que leurs changements de logements anonymes condamnent au déracinement et aider à développer cette forme, au contraire, très helvétiquement démocratique d'enracinement que pourrait être un authentique «esprit de quartier».

Le pavillon de l'urbanisme à l'Exposition nationale d'Horticulture

1959; groupe zurichois d'études urbanistiques

Pavillon double: une partie consacrée à l'idée de la séparation de la circulation pédestre et de celle des voitures, cependant que la seconde mettait en valeur la propriété par étages tout en faisant spécialement porter l'accent sur «le jardin dans le logement» et l'intimité des zones urbaines d'habitation libérées du trafic.

Appartements en pleine propriété à Lugano

330

1959; arch. A. Camenzind, FAS/SIA, Lugano; collaborateur: B. Brocchi, arch. SIA, Lugano

Il s'agit de 3 «maisons» pour une famille construites l'une au-dessus de l'autre, et dont, vu l'inexistence juridique actuelle de la propriété par étages, les possesseurs sont actionnaires de la société propriétaire.

Discours sur Jean Arp

333

par Georg Schmidt

311

314

318

320

Dans son allocution prononcée lors de l'ouverture de l'exposition bâloise de l'œuvre graphique de Hans Arp (avril/mai 1959), Georg Schmidt, directeur du Musée des Beaux-Arts de Bâle, salue dans le peintre et poète alsacien un artiste comptant nombre d'amis dans la cité rhénane, ville dont il est peut-être permis de dire que tout lui permet d'avoir la compréhension la plus intime de ce que l'on serait en droit de définir l'ambivalence du pays d'entre Vosges et Rhin. Né à Strasbourg en 1887, Arp manifeste dans son art graphique un profond besoin de conciliation des contraires. Son art, en effet, est enraciné dans un terroir dont le climat moral est avant tout caractérisé par un savoir-vivre qui est en même temps un savoir-endurer, véritable école de tolérance et d'aimable souplesse bon-enfant. Après de premiers contacts avec l'expressionnisme allemand à ses débuts comme avec le cubisme français, le monde formel de Jean Arp et les thèmes où il s'incarne ont, dès 1916, atteint leur précoce maturité. Et les contributions qu'il a apportées par la suite au dadaïsme et à l'art concret dérivent, elles aussi, d'impulsions formelles inchangées, de sa philosophie de la nature et de son authentique humour. Le jeu formel de ses créations graphiques s'attache tout aussi bien à mettre en valeur et les croissances organiques - feuilles, plantes, oiseaux, poissons - et les mouvements contraires de ce qui va se défaisant - nuages, îles, cailloux. Il a découvert la beauté des formes et des constellations formelles engendrées par les lois du hasard - ce mot de hasard désignant chez lui, non point un chaos informe, mais bien l'ensemble des grandes énergies formatrices qui président à la vie.

L'art de Ben Nicholson

338

par J. P. Hodin

Dans la peinture anglaise moderne, l'art de Ben Nicholson constitue comme le pôle classique: le sentiment d'harmonie dont il témoigne et sa recherche de l'essentiel manifestent en effet un ordre esthétique architectonique, au sens de la philosophie pythagoricienne. L'œuvre de Ben Nicholson montre, de 1933 à 1939, une période architectonique à la Mondrian, pendant laquelle des formes géométriques - cercle et carré - ne cessent d'être traitées par l'artiste, lequel, en même temps, expérimente diverses techniques et combine tout ensemble les moyens d'expression graphiques et picturaux. Dès le début, deux thèmes se manifestent dans son œuvre: le paysage et la nature morte, alors que la figure humaine ne l'a jamais particulièrement retenu. A partir de ces éléments fondamentaux, Nicholson a progressivement développé un style qui, dans toute sa simplicité, apparaît aujourd'hui complexe et d'un exquis raffinement. Les éléments graphiques et chromatiques sont, ou par contrepoint ou bien harmoniquement, intégrés à des solutions authentiquement magistrales.